



Prime de la rentrée

Par **Sab71300**, le **15/08/2020** à **14:24**

Bonjour,

Suite à mon fils qui a trouvé un travail j ai déclaré à la caf ses revenus qui n ont pas été pris en compte de suite. De ce fait,j ai eu un trop perçu que je rembourse chaque mois sauf que là la caf a pris une partie de la rentrée scolaire de mes 2 enfants pour régler ce trop perçu, je trouvé cela vraiment inacceptable car la rentrée engendre des frais.Est-ce légal ou pas??? Ou puis je faire une réclamation ???

Merci pour votre aide ,

Par **P.M.**, le **15/08/2020** à **15:13**

Bonjour,

J'ai répondu à un sujet similaire [ici](#) dossier à l'appui...

Par **P.M.**, le **16/08/2020** à **08:21**

Bonjour,

Sauf en cas de fraude où elles peuvent être retenues en totalité, ce qu'il semble que la CAF ne pratique quand même pas en adoptant un échéancier...

Il est à noter que même autrement, le barème n'est pas le même que pour la saisie sur rémunérations : [ce dossier](#)...

Par **youris**, le **16/08/2020** à **11:56**

bonjour,

voir cet arrêté du 20 décembre 2019 relatif au montant des plafonds de ressources de certaines prestations familiales et aux tranches du barème applicable au recouvrement des

indus et à la saisie des prestations :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039663220&categorieLien=id>

salutations

Par **Visiteur**, le **16/08/2020** à **12:09**

Bjr@tous

Si vous demandez à la CAF de reconnaître son erreur, demandez en même temps l'application du barème officiel de remboursement des trop perçus que vous trouverez ici si mon lien fonctionne... <https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/>

Attention yukiko, ce fil peut devenir un feuilleton